DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019 Séance du 9 octobre 2019

Nº06

Objet: Cession portion de terrain sis Quartier les Isnards à Digne les Bains aux fins d'agrandissement du chenil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etalent présents:

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etalent suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etalent excusés :

AUBERT Serge

AUZET Guy

BALIQUE François

FERAUD Maryline

FLORES Sylvain

MAGAUD Marie José

MUNOZ MALDONADO Julien

PELESTOR Michel

REBOUL Childéric

REINAUDO Patrick

ROCHAT Jacques

THONNATTE Lionel

TONELLI Corinne

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération de novembre 2018, portant modification statutaire de Provence Alpes Agglomération, la gestion du chenil situé Les Isnards à Digne les Bains a été restituée à la commune de Digne Les Bains à compter du 1^e janvier 2019.

La gestion de cet équipement nécessite des travaux d'extension qui ne peuvent se faire que sur le terrain voisin appartenant à l'agglomération sur lequel sont installés les services techniques.

Le terrain impacté par la cession se situe entre les bâtiments des services techniques de PAA et le chenil communal, cadastré P 556, 564 et 568 d'une superficie cédée de 1.491 m2.

Bien qu'évalué par les services des domaines à 26.840,00 Euros il vous est proposé de céder à la commune de Digne les Bains à l'euro symbolique en fonction du retour de la compétence et du manque de travaux réalisés en amont par PAA.

Provence Alpes Agglomération souhaite se séparer de ce bien,

Les frais d'actes liés à cette cession seront supportés par la commune de Digne les Bains.

Il vous est demandé:

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI 1^{et} Vice-Président,
 - A engager la cession de parties des parcelles section cadastrale P 556,564 et 568 d'une superficie cédée de 1.491 m2 à l'euro symbolique,
 - A signer tous documents et tout acte relatif à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 1 abstention : Mme GRANET Patricia ne prend pas part au vote

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

10 11/10/2019

Application agrees & logalita com

10 DE-004-200067457-20151009-06_09102019